

Examens de releveuses et de puériculture

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **30 (1922)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

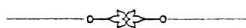
Examens de releveuses et de puériculture

Les modifications suivantes ont été apportées par le Comité central concernant l'admission à ces examens :

Puériculture : Les candidates doivent présenter des attestations prouvant qu'elles ont passé une année dans des maternités ou pouponnières où l'on soigne aussi des bébés malades, et qu'elles ont suivi un cours théorique professionnel comportant au moins 50 heures de leçons.

Releveuses : Preuves d'un travail d'au moins une année dans des maternités reconnues par l'Alliance des gardes-malades, et participation à un cours théorique professionnel d'au moins 50 heures.

Pour le Comité central de l'Alliance suisse des gardes-malades,
Le président : D^r ISCHER.



Alliance suisse des gardes-malades

Lors de la dernière réunion du Comité central de l'Alliance, la question du *costume* a été longuement discutée. Au sujet des désirs de nos membres en ce qui concerne spécialement la *tenue de sortie*, nous désirons connaître l'opinion de toutes celles qui portent exclusivement notre costume. Nous prions dès lors toutes ces sœurs de bien vouloir répondre par carte postale à sœur Hélène Nager, Bruchstrasse, Lucerne.

Tenue de sortie : costume *noir*
ou costume *bleu foncé*?

(Nom, prénom, domicile et indication de la section à laquelle appartient la soussignée.)

Il ne s'agit pas en l'espèce d'une votation, mais d'une consultation. La décision sera prise par l'assemblée générale.

Berne, le 6 mars 1922.

Pour le Comité central de l'Alliance suisse des gardes-malades,
D^r ISCHER.



Nouvelles de l'activité des sociétés

Croix-Rouge et samaritains de La Tour-de-Peilz. Rapport pour 1921. — L'année a été marquée par l'activité de notre sous-section : au mois de janvier, la collecte de nouveaux membres, faite par des enfants, a été organisée par les bons soins de M. Baudraz, directeur des écoles et par les instituteurs de la Tour-de-Peilz, qui n'ont rien négligé pour mener à bien cette opération. Nous leur adressons ici nos remerciements bien sincères. Grâce à ce moyen de

collecte, nous avons gagné 263 membres : 164 adultes, 99 enfants. Le total des membres, qui était de 316 en 1920, a atteint 579 en 1921, dont 85 samaritains (72 dames et 13 messieurs). Au printemps, ce fut le tour de la collecte d'argent, en faveur de la Croix-Rouge suisse et du Comité international de la Croix-Rouge, faite par les dames du comité et des samaritaines ; elle a produit la belle somme de fr. 1176.20.